

Procès verbal du Conseil d'Administration du 30 septembre 2021

Avec 15 membres présents le quorum est atteint et Mme la Provisseure ouvre la séance à 18h05.

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le secrétariat de séance sera assuré par les élus SNES-FSU.

2 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Le procès verbal du conseil d'administration du 1^{er} juillet 2021 est approuvé :

PRESENTS : 15	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
---------------	-----------	------------	----------------

► Deux membres rejoignent la séance : **17 présents**

3 – BILAN DE RENTRÉE

Mme la Provisseure présente un rapide bilan de rentrée sous forme d'un tableau récapitulatif avec les effectifs du lycée par classes, groupes, spécialités et options.

L'effectif total du lycée Dautet au 30 septembre 2021 est de 1723 élèves, étudiants et apprentis confondus.

Une élue SNALC demande s'il serait possible d'avoir un historique sur 10 ans pour vérifier s'il y a déjà eu des effectifs aussi importants. Monsieur le Provisseur-adjoint remarque que c'est plus ou moins l'effectif habituel du lycée, en dehors du fléchissement de l'année dernière avec des arrivants de seconde en baisse. Une élue SNES rappelle le chiffre de 1808 élèves d'une rentrée antérieure.

La rentrée s'est à nouveau faite en respect du protocole sanitaire, niveau 2 précise Mme la Provisseure, avec un horaire adapté dans la matinée pour permettre la fluidité de la restauration scolaire.

Le protocole sanitaire passant au niveau 1 dans notre département, les horaires normaux (cours de 55 mn) seront rétablis dès lundi 4 octobre. Le protocole, établi par le Ministère, maintient bien sûr le port du masque et les gestes barrières dans tous les locaux du lycée.

La représentante de la FCPE souligne l'importance du maintien du masque car il ne faut pas oublier que de nombreux élèves souffrent de pathologies diverses qui en font aussi un public à risque. Elle demande que le respect des normes sanitaires soit rappelé y compris auprès des enseignants car on lui a signalé quelques négligences.

Une représentante du SNALC pointant aussi le relâchement des élèves, Mme la Provisseure indique qu'elle fera une communication en ce sens à tous, élèves comme personnels.

Ce point d'actualité terminé, Mme la Provisseure annonce l'examen de **l'ordre du jour** :

- Affaires éducatives et pédagogiques (voyages et projets 2021)
- Affaires administratives et financières (contrats et conventions ; décision budgétaire modificative)
- Questions diverses

4 – AFFAIRES ÉDUCATIVES ET PÉDAGOGIQUES : VOYAGES ET PROJETS

4.1 Voyages

Monsieur l'Intendant s'excuse pour le retard dans la transmission des documents. Il s'explique par la tenue de différentes phases de concertation et d'arbitrage qui ont eu lieu les 20 et 28 septembre au sujet des voyages programmés à partir de 2022.

Le tableau récapitulatif présenté en CA recense de nombreux voyages se déroulant sur 2021, et déjà votés lors du CA du 1^{er} juillet 2021, mais l'objectif présent est de valider le programme pour 2022. Le CA fixera la participation des familles et de l'établissement et donnera son accord pour les contrats et conventions nécessaires à la réalisation des voyages et projets.

Le CA examinera donc 5 voyages :

- Paris (T.STMG)
- Andalousie (1^{er} euro / T^{ales} G. /STMG)
- Berlin (1^{er} et T^{ales} ABIBAC et euro)
- Allemagne (1^{er} et T^{ales} spécialité HGGSP ET HLP)
- Rome (ambition réussite T^{ales} STMG)

Le CA se prononcera aussi sur le budget pour l'accueil des étudiants russes (échange avec université de Petrozavodsk).

Une représentante du SNALC remarque que 3 voyages concernent les classes de la section STMG et les autres sont à destination des élèves des sections « linguistiques » (euro/Abibac) ce qui laisse peu de place aux élèves disons « lambda ».

Monsieur l'Intendant rappelle que d'autres voyages, avec d'autres publics ont été validés en juillet : les voyages présentés aujourd'hui sont aussi le résultat des arbitrages faits par les équipes en conseil pédagogique.

Le tableau distribué présente également des voyages prévus (lignes bleues) que les collègues, pendant la phase d'arbitrage, ont accepté de laisser pour 2023. Ils seront donc prioritaires, si les professeurs les présentent à nouveau, mais la liste n'est pas exclusive.

Madame la Provisoire souligne l'importance de mettre en place une procédure claire pour que l'ensemble des projets et voyages soit validé dès le mois de juin car il est difficile de pouvoir répondre à des dossiers de dernière heure.

C'est ainsi que l'entendent les enseignants depuis ces dernières années, où cette anticipation avait été demandée, précise une élue SNES mais il est vrai aussi que des projets peuvent naître d'une opportunité qui apparaît en septembre ou après (un spectacle à la Coursive par ex.).

Madame la Provisoire accorde qu'il faut accepter un peu de souplesse mais qu'il faudra la combiner aux besoins de prévision, par exemple pour les appels d'offres.

Le représentant de la collectivité locale (Ville) exprime tout l'intérêt que porte la ville de La Rochelle aux partenariats internationaux et aux jumelages (Petrozavodsk ; Lübeck). De fait il est dommage que la venue des étudiants russes ne coïncide pas avec les festivités pour l'anniversaire du jumelage entre La Rochelle et Petrozavodsk.

A sa question sur l'état des relations du lycée avec la ville allemande d'Ahrensburg, Monsieur le Provisoire-adjoint explique qu'il s'agit de liens non avec la ville mais avec le lycée partenaire pour la mobilité des élèves dans le cadre du programme Abibac.

L'intérêt de La Rochelle pour ces partenariats avec l'Allemagne est en lien avec les futurs projets sur les villes hanséatiques, projets dont le représentant de la ville aura l'occasion de reparler ici même.

Une représentante SNES-FSU intervient pour rappeler l'immense travail et responsabilité que représentent la préparation et accompagnement d'un voyage ou d'un échange pour les enseignants. Le souci des fonds publics est nécessaire et légitime mais elle déplore des propos ou des suggestions, que ce soit dans le dernier CA de juillet ou dans différentes réunions plus récemment, sur les "coûts" des accompagnateurs.

Si les collègues s'investissent avec une grande passion dans l'organisation d'un voyage et en retirent de la satisfaction, cela reste avant tout un travail. Tout salarié qui doit faire un déplacement professionnel est remboursé intégralement de ses frais. Il n'est pas normal que des enseignants doivent payer, par exemple, une semaine de parking de leur voiture personnelle ou qu'on chicane sur les repas pris ce que les collègues vivent assez mal.

Le CA est appelé à voter sur les voyages qui sont approuvés à l'unanimité :

PRESENTS : 17	POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

4.2 Projets

Comme pour les voyages, de nombreux projets qui apparaissent sur le tableau récapitulatif ont déjà été approuvés lors du CA du 1^{er} juillet 2021. Mais certains nécessitent des ajustements.

Le CA doit aussi se prononcer sur des projets qui seront financés sur les lignes de crédits d'enseignements.

Une représentante du SNES s'interroge sur cet usage puisque, jusqu'à présent, les crédits d'enseignements étaient exclusivement destinés à des achats pédagogiques. Par ailleurs comment se gèrent ces crédits s'ils ne sont plus répartis par discipline ?

Monsieur l'intendant rappelle que ce fonctionnement (la ligne budgétaire correspondante se répartissant en autant de lignes que de disciplines) n'est plus obligatoire. Il a voulu à son arrivée suivre l'esprit de la réforme. Le crédit d'enseignement provient finalement de la dotation globale, il est fléché par code d'activité, mais on peut, c'est la liberté de l'ordonnateur, faire passer des crédits d'une ligne à l'autre.

L'usage précédent faisait qu'une discipline pouvait être limitée dans des achats nécessaires alors qu'une autre ne dépensait rien. Le système actuel est donc plus souple mais les services d'intendance restent vigilants pour que chaque discipline dispose du nécessaire.

Pour ce qu'il en est de l'emploi de ces crédits, il n'y a pas de réglementation spécifique en la matière.

Une élue SNALC demande si les coordonateurs de discipline reçoivent une information sur une enveloppe approximative.

Monsieur l'intendant confirme que les sommes des années antérieures restent des repères.

Les élues SNALC interrogent sur le projet « *Shooting for student* » en direction des BTS car la somme de 850 euros pour des photos de CV leur semble très importante.

Monsieur l'intendant explique tout d'abord qu'il s'agit d'un projet financé sur la ligne budgétaire du tertiaire. En juillet le Projet Voltaire avait été voté pour un montant de 3200 euros. Or ce projet a été revu à la baisse (816 euros) et donc cette enveloppe, votée mais non utilisée, a été répartie sur 2 autres projets donc celui-ci.

Les élues SNALC insistent car c'est le coût pour une journée de photo qui les interpelle. Avec cette somme on pourrait emmener 3 classes à La Coursive.

Monsieur l'intendant précise que, tout d'abord il y a 45 étudiants concernés, et que le projet va bien au-delà de la simple prise de vue avec tout un travail sur l'image de soi dans une démarche professionnelle. Par ailleurs les tarifs d'un intervenant extérieur sont élevés.

Monsieur l'intendant conclut sur l'importance de la participation du lycée qui s'élève à 32000 euros (contre 25 000 l'année précédente). Il reste toutefois une petite enveloppe pour des projets de dernière heure.

Le représentant de la Ville intervient alors pour informer qu'en février 2022 La Rochelle accueillera le Sommet maritime de l'UE. La Ville est ouverte à toute idée, initiative ou projet qui s'inscrirait dans ce cadre. Appel est donc fait au lycée de participer, sachant que les « concepteurs » doivent organiser et réaliser leur projet.

Les projets 2021 et 2022 sont soumis au vote dans leur ensemble:

PRESENTS : 17	POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------------	-----------	------------	----------------

Les projets sont approuvés à l'unanimité.

5 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

5.1 Contrats et conventions

Quatre conventions sont présentées par Monsieur l'Intendant.

a. Convention pour concession d'occupation précaire

Il s'agit de la location de 3 studios aux 3 assistantes de langues vivantes présentes de mi septembre/début octobre à avril dans l'établissement.

Le loyer est fixé à 125 euros avec une caution de 150 euros. Les constats de certaines difficultés les années précédentes amènent Monsieur l'intendant à demander au conseil d'autoriser le prélèvement de 75 euros sur cette caution si le ménage avant le départ n'est pas considéré comme satisfaisant.

Une représentante du SNES rappelle qu'il était convenu de n'encaisser la caution qu'après versement du 1^{er} salaire des assistants de manière à ne pas démunir ces jeunes, qui parfois viennent de loin, de leurs ressources. Or cet usage semble oublié.

Monsieur l'intendant explique que si la caution est demandée à l'entrée dans le studio, le loyer lui est perçu à mois échu donc après versement du salaire. Au vu de la proximité des sommes cela revient donc au même.

L'autorisation de signer la convention est soumise au vote et approuvée à l'unanimité :

PRESENTS : 17	POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------------	-----------	------------	----------------

Les conventions suivantes découlent du vote précédent sur les projets (point 4.2).

b. Convention de partenariat avec une intervenante artistique

Elle permet un partenariat avec une artiste chorégraphique professionnelle qui interviendra auprès de la classe de seconde option Art-Danse.

La convention présentée permettra la régularisation d'une situation en attente suite à de complications administratives car la nature de l'intervention ne cadrerait pas avec le dispositif GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel).

L'autorisation de signer la convention est soumise au vote et approuvée à l'unanimité :

PRESENTS : 17	POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------------	-----------	------------	----------------

c. Convention de partenariat avec un photographe

Il s'agit du projet dont le montant a été discuté précédemment (point 4.2). Le texte est soumis au vote :

PRESENTS : 17	POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2
---------------	-----------	------------	----------------

L'autorisation de signer la convention est approuvée.

d. Convention avec l'association Charnière

Le projet concerne 5 classes de STMG et une classe du BTS SAM. Il a pour but de promouvoir l'E-citoyenneté (déclinés sur 4 thèmes) auprès des élèves.

L'autorisation de signer la convention est soumise au vote et approuvée à l'unanimité :

PRESENTS : 17	POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------------	-----------	------------	----------------

5.2 Décisions budgétaires modificatives

Elles sont présentées à titre d'information. Un grand nombre d'entre elles correspondent à des ajustements dérivés des votes sur les voyages et les projets.

Quelques éclaircissements sont donnés en réponse à des questions ou des remarques :

- la ligne de crédit CNED correspond à une subvention pour un enseignement non assuré au lycée. Par exemple le grec, comme le fait remarquer un parent d'élève dont la fille a pu suivre les cours. Un autre cas, l'année dernière, a été un cours du CNED de latin pour une élève ce qui là était pour le moins surprenant fait remarquer une élue SNALC puisque le latin est bien dispensé au lycée Dautet.
- La ligne sur l'installation des ruches peut laisser penser que le projet est abandonné mais ce n'est pas le cas. Madame la Provisoire précise qu'il reste beaucoup de réglementations et de questions de sécurité à vérifier avant de le mettre en place.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Les élèves SNALC ont déposé une question diverse. Celle-ci est arrivée le matin même mais Mme la Provisoire dit l'accepter volontiers.

La question porte sur l'exercice incendie réalisé mercredi 29 septembre 2021 en matinée avec deux aspects :

- la nécessité de vérifier la présence dans toutes les salles de cours de la « fiche bilan exercice » manquante cette fois dans de nombreuses salles ;
- le constat de l'engorgement du 3^e étage du bâtiment A et pour y remédier la création d'un escalier extérieur sur la façade du bâtiment.

Mme la Provisoire explique qu'elle a pu elle-même constater beaucoup de confusions sur les mouvements que chacun devrait suivre et l'exercice s'est fait bien trop lentement (7mn30 pour évacuer les bâtiments).

Il y a des lacunes dans l'information sur le protocole que ce soit sur sa diffusion ou sa compréhension. Il est nécessaire de refaire un point, de bien expliquer et clarifier les différentes étapes de l'évacuation et les points de rassemblements dans la cour.

De la discussion qui s'ensuit il ressort que :

- si dans le passé une partie du bâtiment A s'évacuait vers l'extérieur (Place de Reims) sans doute des raisons de sécurité ont fait abandonner cette pratique ;
- si un escalier extérieur n'est pas envisageable, il faut mener une réflexion sur l'évacuation du bâtiment A qui pose effectivement problème. Les services des Pompiers pourraient être associés à cette réflexion ;
- c'est par erreur que les enseignants n'ont pas été prévenus de l'exercice, Mme la Proviseure comprenant parfaitement le besoin d'anticiper pour ne pas voir gâcher une évaluation ; mais remarque un représentant des parents il semblerait logique qu'un exercice au moins se fasse sans prévenir.

L'ordre du jour épuisé Mme la Proviseure clôt la séance à 19h20.

La Présidente :

Madame LEGRAS
Proviseure du Lycée Dautet

La secrétaire de séance :

Madame CARMONA
Représentante des enseignants

